



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 7 avril 2020

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 7 avril 2020, de 19 h 30 à 20 h 45 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence

Monsieur	Gervais Darisse, maire
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Monsieur	Benoit St-Jean, conseiller
Monsieur	Guy Lapointe, conseiller
Madame	Ghislaine Chamberland, conseillère
Madame	Josianne Sirois, conseillère

Le quorum est atteint

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence :
Mme Nathalie Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière et
Mme Morgane Bernier-St-Hilaire, adjointe à la direction générale

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux conseillers.
Madame Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M.
Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre
du jour.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 3 mars 2020

2020.04.3.74

RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 3 mars 2020. Après que les
membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance,
son adoption est proposée par M. Benoit St-Jean et résolu à l'unanimité.

4. Déroulement exceptionnel de la séance

2020.04.4.75

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui
déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour
une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets numéro 222-2020 du 20 mars 2020 et 388-
2020 du 29 mars 2020, qui prolongent cet état d'urgence soit jusqu'au 7
avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des
services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui
autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par
tout moyen de communication ;

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Parent

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

5. Adoption des comptes

2020.04.5.76

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par Mme Suzanne Bossé

Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2020-03-31 pour un montant total de 70 923,73\$

6 Fermeture temporaire du bureau municipal et autorisation du télétravail pour certains employés

2020.04.6.77

RÉSOLUTION

ATTENDU que le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et invité la population au confinement ;

ATTENDU qu'avec les moyens de communication modernes, il est possible de répondre aux demandes des citoyens tout en permettant un fonctionnement minimal de la municipalité ;

ATTENDU que la fermeture du Bureau municipal ne réduit pas la prestation des services rendus sur le territoire par l'inspecteur municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise la municipalité :

- À fermer aux contribuables l'accès au Bureau municipal ;
- À permettre aux employés de la direction générale d'effectuer leur prestation de travail par télétravail ;

Et ce pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec.

7 Modification du taux d'intérêt et du délai pour le paiement des taxes 2020

2020.04.7.78.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois

ATTENDU les décrets numéro 222-2020 du 20 mars 2020 et 388-2020 du 29 mars 2020, qui prolongent cet état d'urgence au moins jusqu'au 7

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

avril 2020 ;

ATTENDU le confinement obligatoire imposé par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU que plusieurs contribuables ne peuvent plus travailler ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal fixe un taux d'intérêt à 0% de façon temporaire de la date d'entrée en vigueur du décret d'urgence sanitaire le 13 mars 2020 jusqu'à la fin de son dernier renouvellement. Il est bien entendu que ce taux de 0% ne s'applique pas aux arrérages de taxes antérieurs aux échéances de 2020.

QUE le conseil municipal ajoute un 7^e paiement au 7 décembre 2020.

8 AVIS DE MOTION modification du règlement 225 (article 10)

268

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été présenté avec les modifications prévues ;

EN CONSÉQUENCE, un avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Josianne Sirois qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, le règlement no 225-1 modifiant les règlements 225 sera adopté. Ce règlement, avec sa portée rétroactive, habilitera la résolution 2020-04-7-78.

Un projet de règlement est disponible.

9 Nomination d'un maire suppléant

2020.04.9.79

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le mandat de M. Benoît St-Jean est échu depuis le 31 mars 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité

De désigner au poste de maire suppléant M. Guy Lapointe pour la période du 1^{er} avril 2020 au 30 juin 2020.

10 Dossier Ventes pour taxes (VPT)

2020.04.10.80

RÉSOLUTION

ATTENDU la situation de crise que nous vivons tous actuellement, la MRC de Kamouraska avec l'accord des élus concernés, a pris la décision de ne pas tenir la VPT en juin 2020. Celle-ci voulait diminuer la détresse psychologique que les citoyens peuvent vivre en ces moments d'incertitudes ;

ATTENDU qu'une décision du conseil doit être prise confirmant le retrait du dossier soumis par la municipalité pour vente et une confirmation par courriel à la MRC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal décide de retirer le dossier de VPT 2020 dû à la situation de pandémie et confirme le tout à la MRC de Kamouraska

11 Tête d'Allumette : demande de déboursement de l'aide financière pour l'année 2020

2020.04.11.81

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement favorisant le développement économique de Saint-André (règlement no 190) ;

ATTENDU que l'entreprise Tête d'Allumette-Microbrasserie (Élodie Fortin et Martin Désautels) est admissible (voir résolution 2015.07.10. 118.) ;

ATTENDU que l'entreprise a acquitté entièrement toute créance à l'égard de la municipalité ;

ATTENDU que l'entreprise a droit à un remboursement représentant 30% de l'augmentation de son compte de taxes en 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le remboursement de :

✓ Année 2020 au taux de 30%, le montant de 919,58\$ résultant de l'augmentation du compte de taxes foncières.

12 Embauche d'un aide-inspecteur saisonnier

2020.04.12.82

RÉSOLUTION

ATTENDU que le travail incombant à l'inspecteur municipal nécessite l'embauche d'un aide ;

ATTENDU qu'une offre d'emploi a paru dans le journal municipal, sur le site internet et sur la page Facebook de la municipalité ;

ATTENDU que 4 candidats ont été sélectionnés pour passer une entrevue et que le Comité de sélection a recommandé une candidature;

ATTENDU que le candidat recommandé détient une certification délivrée par Emploi Quebec pour l'eau potable et qu'il peut, dans des conditions exceptionnelles, être appelé à remplacer l'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Gaston Charest comme aide pour l'inspecteur municipal à partir du 4 mai 2020 ou avant si requis par la pandémie du covid-19 à raison de 32 heures par semaine pour une durée d'environ 26 semaines pour un taux horaire de 20\$.

13 Entente avec la Croix-Rouge

2020.04.13.83

RÉSOLUTION

ATTENDU les services offerts par la Croix-Rouge lors de situations d'urgences ;

En conséquence, il est proposé par Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement de l'entente actuelle avec la Croix-Rouge de 170 \$ pour 2020-2021.

14 URLS : RENOUELEMENT D'ADHESION

2020.04.14.84

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à
l'URLS pour 2020, pour un montant de 100 \$

**15 PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE
COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU
LOYER, PROJET ACL-0820 (ÎLOT DU COIN)**

2020.04.15.85

RÉSOLUTION

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec peut octroyer le
subventionnement d'unités additionnelles de logement ;

ATTENDU que la Corporation Domaine Les Pèlerins a fait la demande à la
SHQ d'une unité additionnelle pour le projet ACL-0820 (volet famille) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bosse
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal confirme qu'il participera financièrement au
paiement de 10 % de l'aide financière et que la SHQ supportera 90% de cette
aide pour une unité additionnelle pour le projet ACL-0820 pour une durée
maximale de 5 ans.

16 Ajustement des Fonds aqueduc et égouts

2020.04.16.86

RÉSOLUTION

ATTENDU que depuis 2015, un tarif est facturé pour la consommation
excédentaire au quota alloué pour les entreprises de Saint-André reliées au
réseau d'eau potable et au réseau de traitement des eaux usées ;

ATTENDU que toute la tarification excédentaire depuis 2015 a été versée au
Fonds aqueduc alors qu'elle aurait dû être partagée à parts égales entre les
deux réseaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise un transfert du fonds aqueduc vers le fonds
égouts d'un montant de 19 550 \$. Un tableau représentant les soldes au 7 avril
2020 :

	Fonds	Soldes au 31/03/2020	Affectation	Solde au 7/04/2020
1	Réseau d'aqueduc	31 718,42	(19 550)	12 168,42\$
2	Réseau d'égouts	(1 640,48)	19 550	17 909,52\$
4	Vidange étangs	12 892,86	0	12 892,86\$
5	Enfouissement fils	6 469,18	0	6 469,18\$
6	Anti-moustiques	1 400,12	0	1 400,12\$
7	Élus et éoliens	(158,49)	0	(158,49)\$

**17 Suspension du versement prévu le 30 juin 2020 au
ministère de la Sécurité publique du Québec pour les
services de la Sûreté du Québec**

2020.04.17.87

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire qui a été décrétée par le premier ministre du Québec le 13 mars dernier ;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent prendre des mesures exceptionnelles pour gérer la crise du COVID-19 qui complexifie grandement leur administration quotidienne et la nature des services à mettre en place sur le territoire desservi ;

CONSIDÉRANT que les municipalités devront concentrer leurs ressources financières et techniques dans le soutien aux citoyens, organisations et entreprises ;

CONSIDÉRANT que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec devraient consacrer une partie de ces ressources financières pour effectuer un versement au ministère de la Sécurité publique le 30 juin prochain ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers

DE demander au gouvernement du Québec de suspendre indéfiniment, le versement prévu au ministère de la Sécurité publique le 30 juin jusqu'au retour à la situation normale pour les services de la Sûreté du Québec, ceci afin de permettre aux Municipalités de disposer d'un maximum de capacité financière pour répondre aux besoins de leurs citoyens, organisations et entreprises.

18 Réparation d'un camion incendie

2020.04.18.88

RÉSOLUTION

ATTENDU la vérification annuelle du camion 209 pour l'accréditation auprès de la Société d'assurance automobile du Québec ;

ATTENDU que ces réparations sont jugées nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil autorise la réparation du camion pour un montant maximum de 6 000\$. (La soumission de 5 634,07\$ soumise le 25 mars 2020 par Carrefour du camion R-D-L. est de 5 634,07\$ + taxes).

19 Embauche des animatrices et coordonnatrice du terrain de jeux 2020

2020.04.19.89

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Comité de loisirs souhaite l'ouverture du terrain de jeux pendant la saison estivale et cible l'inscription de fréquentation régulière d'environ 30 jeunes ;

ATTENDU que la municipalité a demandé une aide financière d'Emplois d'été Canada pour l'été 2020 ;

ATTENDU que la programmation s'étendra sur sept semaines commençant le 25 juin 2020 jusqu'au 7 août 2020 ;

ATTENDU la publication d'appel de candidatures sur le site Web municipal et dans l'Info Saint-André du 15 mars 2020 ;

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que le Comité de loisirs a reçu et analysé les curriculums vitae des candidats et recommande les candidatures d'Alison Barbeau (animatrice), de Laurence Lévesque (animatrice) et d'Édith Vaillancourt (coordonnatrice) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal confirme l'embauche de trois personnes aux loisirs pendant la saison estivale soit

- Édith Vaillancourt au poste de coordonnatrice pour 8 semaines débutant vers le 22 juin 2020, avec un horaire de 40 heures par semaine et au salaire horaire de 15,75 \$ l'heure ;
- Alison Barbeau au poste d'animatrice de loisirs pour 7 semaines débutant le 25 juin 2020, avec un horaire de 40 heures par semaine et au salaire horaire de 13,50 \$ l'heure ;
- Laurence Lévesque au poste d'animatrice pour 7 semaines débutant le 25 juin 2020, avec un horaire de 40 heures par semaine et au salaire horaire de 13,50 \$ l'heure ;

QUE le conseil autorise la directrice générale ou le maire à signer tous les documents requis et que ces embauches soient conditionnelles à la confirmation de l'aide financière d'emploi Canada et que la restriction de la pandémie actuelle soit levée.

20 Achat et installation d'un gyrophare sur le tracteur

2020.04.20.90

RÉSOLUTION

ATTENDU l'utilisation en été comme en hiver du tracteur ;

ATTENDU qu'il faut protéger adéquatement les travailleurs qui utilisent ce tracteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil autorise l'achat et l'installation d'un gyrophare par Garage N. Thiboutot de Saint-André au coût estimé de 400\$ plus taxes maximum.

21 Adoption du règlement #226 modifiant les règlements d'emprunt 117 et 180 relatifs à l'eau potable et les eaux usées

2020.04.21.91

RÉSOLUTION

ATTENDU l'avis de motion, donné par M. Guy Lapointe à la séance du Conseil municipal du 3 mars 2020 qui avait pour but de modifier les règlements no 117 et 180 relatifs aux tarifs applicables sur les comptes de taxes à compter de 2021 ;

ATTENDU que la municipalité entend élargir au budget 2021 la tarification volumétrique pour les frais d'opération des deux réseaux aux Industries, commerces et institutions pour y inclure dorénavant les immeubles locatifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil adopte le règlement # 226 qui entrera en vigueur suite à sa ratification par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Règlement #226

Adoption du règlement #226 sur la modification des règlements d'emprunt pour l'eau potable (#180) et eaux usées (#117-1-2)

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de modifier la formule de financement des règlements d'emprunts aqueduc et eaux usées de la municipalité de Saint-André;

ATTENDU que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté récemment la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025*, laquelle impose plusieurs nouvelles obligations aux municipalités qui gèrent un réseau d'eau potable;

ATTENDU que la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* impose à la municipalité de Saint-André de réduire le volume de consommation de l'eau potable de 20 % par rapport à 2015 et l'atteinte d'un niveau de fuites modéré selon l'indice de l'International Water Association;

ATTENDU que la consommation d'eau potable a diminué légèrement au cours des 10 dernières années, malgré des efforts constants de la municipalité pour inciter à réduire celle-ci ;

ATTENDU que la municipalité entend élargir au budget 2021 la tarification volumétrique pour les frais d'opération des deux réseaux aux Industries, commerces et institutions pour y inclure dorénavant les immeubles locatifs ;

ATTENDU que les eaux usées traitées à la station d'épuration proviennent presque exclusivement du réseau d'aqueduc municipal et qu'il y a lieu de gérer les deux services en parallèle;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 3 MARS 2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité

D'adopter le présent règlement et qu'il soit décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 TITRE DU RÈGLEMENT

Règlement numéro #226 amendant les modalités de calcul du nombre d'unités finançant les règlements d'emprunt 180 (eau potable) et 117-1-2 (eaux usées) de la municipalité de Saint-André.

ARTICLE 3 IMPOSITION FISCALE AUX SECTEURS DESSERVIS PAR LE RESEAU D'AQUEDUC

L'article 4.1 (unité de base) du règlement # 180 est remplacé par l'article 3.1 suivant :

Article 3.1 unité de base

Unités de base utilisées pour le remboursement des coûts d'immobilisation, incluant les frais incidents et les taxes inhérentes aux travaux décrits précédemment.

#	Catégories d'imposition (Eau potable)	Nombre d'unités
1	L'unité de référence de base est celle d'un logement unifamilial occupé ou vacant branché au réseau	1
2	Industries, commerces, institutions, hôtel, gîte, ressources intermédiaires (RI), immeuble multifamilial et immeubles locatifs avec compteurs d'eau	1,5 par branchement
3	Entreprises agricoles reconnues par la Loi	2
4	Terrain desservi vacant non construit	0,5

ARTICLE 4 IMPOSITION FISCALE AUX SECTEURS DESSERVIS PAR LE RESEAU D'EAUX USEES

L'article 6.1 du règlement # 117 (réseau d'eaux usées sanitaire) est remplacé par

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

l'article suivant :

Article 4.1 unité de base

Unités de base utilisées pour le remboursement des coûts d'immobilisation, incluant les frais incidents et les taxes inhérentes aux travaux décrits précédemment.

#	Catégories d'imposition (Eaux usées)	Nombre d'unités
1	L'unité de référence de base est celle d'un logement unifamilial occupé ou vacant branché au réseau	1
2	Industries, commerces, institutions, hôtel, gîte, ressources intermédiaires (RI), propriété multifamiliale et immeubles locatifs avec compteurs d'eau	1,5 par branchement
3	Terrain desservi vacant non construit	0,5

ARTICLE 5 ABROGATION

Ce règlement annule et remplace le règlement # 154 adopté le 6 octobre 2008 et le règlement 193 adopté le 2 septembre 2014.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suite à sa ratification par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la loi.

22 Appui au Depduvillage dans le cadre du programme de Soutien à l'action bénévole

2020.04.22.92 RÉSOLUTION

ATTENDU la crise économique engendrée par le Covid-19;

ATTENDU que le Depduvillage, coopérative de solidarité, est un service essentiel pour la communauté locale;

ATTENDU les valeurs véhiculées par le Depduvillage et notamment sa contribution à la vitalité du territoire, son mode de fonctionnement démocratique et les services offerts aux personnes âgées en cette période du Covid-19;

ATTENDU que le projet présenté par le Depduvillage est indispensable à Saint-André;

ATTENDU l'annonce du programme Soutien à l'action bénévole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal recommande à la députée de Côte-du-Sud et ministre, madame Marie-Ève Proulx de retenir le projet présenté par le Depduvillage de Saint-André.

23 Demande d'accélérer l'analyse du dossier par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

2020.04.23.93 RÉSOLUTION

ATTENDU les frais d'intérêts payables mensuellement sur le montant d'emprunt temporaire depuis la fin des travaux et qui équivaut à l'aide financière déjà consentie au montant de 182 818\$;

ATTENDU les événements sur la pandémie qui sévit actuellement et qui incitent les municipalités à annuler les intérêts facturables pour l'ensemble des contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil demande au ministère d'accélérer l'analyse du dossier afin d'aider financièrement la municipalité

24 Questions diverses

- M. Le maire informe le conseil des surplus de KamEst et suggère d'en retenir 50% pour le surplus déjà accumulé et de faire le partage entre les municipalités partie à l'entente.
- Renumérotation des numéros civique sur la route 132 Est.

25 Correspondance

26 Période de questions

La séance étant à huis clos, aucune question ne peut être posée.

— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

27 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Gervais Darisse que la séance soit levée.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

_____ Maire